

**COMPTE-RENDU**  
**Conseil Municipal du 6 octobre 2009**  
**20 H 00**

**PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, JOULIN Francis, BRUNET Régis, CARRIOT Samuel, LADENISE Annie, TOUTARD-JALADEAU Joël, DUMAS Valérie, DUDOIGNON Florence, AUGRY Mikaël, AUBRY Françoise, BRION Luc, ARNAULT Nathalie, MARMIN Valérie**

**PROCURATIONS :**

**LACOMBE Estelle à THOMAS Jeanne**  
**BAZILE Emmanuel à MARTINEAU Christian**  
**MICHELET Jean Luc à SAUVAGE Corine**  
**PELLETIER Martine à MARMIN Valérie**

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée du nombre de procurations.

Monsieur le Maire propose de désigner Hélène JUNQUA comme secrétaire de séance.

Il est donné lecture du résumé des délibérations du 8 septembre 2009 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Programme Local de l'Habitat 2010-2015
2. Groupement de commande : produits d'entretien
3. Personnel : modification du temps de travail d'agents à temps non complet
4. Voirie : modification de la délibération n°112/2007
5. Voirie : dénomination d'un chemin
6. Logements communaux : remise partielle de caution
7. Logements communaux : modification de loyer
8. Voirie : aménagements de sécurité
9. Voirie : mise en accessibilité de la Mairie
10. Ecoles : demande de subvention USEP
11. Désignation d'un conseiller délégué supplémentaire

**1. Programme Local de l'Habitat 2010-2015**

Christian MARTINEAU informe que, par délibération en date du 25 septembre 2009, le Conseil communautaire a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat dont les principes visent à répondre aux besoins en logements des habitants actuels et futurs et à assurer entre les communes et les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements pour la période 2010-2015.

Pour la commune de Montamisé, l'objectif quantitatif fixé est la production de 33 logements neufs par an. En matière de logement social, l'objectif est la

production de 11 logements sociaux par an (9 en neuf et 2 en acquisition amélioration).

Aussi, pour répondre à l'ensemble des besoins en logements, onze actions ont été retenues qui se déclinent ainsi :

- 1) maintenir la production et diversifier l'offre
- 2) mettre en œuvre une politique foncière pour l'habitat
- 3) lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique
- 4) accroître la production locative sociale et très sociale dans le parc public et privé
- 5) améliorer l'attractivité du parc locatif social
- 6) maîtriser la mixité sociale dans le parc locatif public
- 7) développer l'offre de logements accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap
- 8) accroître l'offre de logements adaptés aux personnes défavorisées et recourir à des dispositifs spécifiques
- 9) coordonner les acteurs concernés par l'accueil des jeunes
- 10) améliorer l'accueil et l'insertion des gens du voyage
- 11) piloter, observer et évaluer

Les quatre actions nécessitant un engagement financier des communes sont présentées :

#### Action 1 : maintenir la production et diversifier l'offre

Dans ce cadre, il est notamment prévu de favoriser l'accession sociale à la propriété pour les primo accédants (Pass-foncier) en créant une aide partagée par moitié entre la CAP et la commune d'accueil.

Le budget annuel moyen de la CAP pour réaliser l'objectif de 50 logements est de 90 000 €. Pour l'ensemble des douze communes, le budget annuel moyen sera de 45 000 €, à répartir en fonction des réalisations dans chaque commune.

En fonction de la composition du ménage, le montant de l'aide de la commune serait compris entre 1000 et 2000 € la première année et entre 1500 et 2000 € les années suivantes.

Christian MARTINEAU expose ses réserves sur ce dispositif suite aux différentes rencontres qu'il a pu avoir avec des constructeurs de maisons individuelles notamment. Il s'inquiète notamment sur les difficultés à mettre en place des critères de sélection des primo-accédants.

Hélène JUNQUA confirme ces inquiétudes notamment en matière de maîtrise des charges et dénonce un risque de clientélisme. Elle ajoute que le Conseil Régional et le Conseil Général, la CAP et les communes souhaitent également financer ce dispositif. Il conviendrait d'avoir un peu plus de cohérence et de lisibilité pour les concitoyens et de décider à quel échelon (régional, départemental, intercommunal ou communal) le pass-foncier doit s'organiser.

Jeanne THOMAS s'inquiète quant à elle de la durée de l'endettement et de la définition des critères sociaux d'attribution.

Mikaël AUGRY demande si ces logements intègrent le quota de logements sociaux. Il lui est répondu par la négative.

#### Action 2 : mettre en œuvre une politique foncière pour l'habitat

Pour développer la mise en œuvre d'une politique foncière pour l'habitat, la création d'un fonds communautaire d'intervention a été décidée. Ce fonds a pour

objectif de permettre aux communes de saisir des opportunités d'acquisitions de terrains nus ou bâtis, afin de constituer des réserves foncières en vue de la réalisation d'opérations d'habitat social. Seul le **coût du portage foncier annuel**, d'un montant de 35 000 € sera pris en charge par la CAP.

Action 4 : accroître la production locative sociale et très sociale dans le parc public et privé

Il a été décidé de créer en complément du financement modulable de la CAP de 900 000 € par an, une participation des communes représentant 20 % de celle de la CAP soit 180 000 € en moyenne par an. Cette aide des communes sera conditionnée à la réalisation des logements sociaux sur leur territoire.

Hélène JUNQUA demande que les subventions ne soient accordées que si les projet répondent aux critères de développement durable.

Action 6 : améliorer l'attractivité du parc locatif social

Une étude détaillée sur l'occupation et le fonctionnement du parc social devra conduire à un accord avec les bailleurs sociaux. Il s'agit de renforcer la coopération entre les organismes HLM et les collectivités afin d'articuler au mieux les politiques d'attribution et les stratégies sociales et urbaines de l'agglomération dans le respect de la mixité sociale des quartiers.

En conclusion des débats, Monsieur le Maire propose d'adopter l'avis suivant sur le projet de PLH communautaire :

- La commune de Montamisé émet un avis d'ensemble favorable sur le projet de PLH présenté par la CAP hormis le pass-foncier dans le cadre de l'action n°1 pour les raisons évoquées ci-dessus. La commune de Montamisé ne cofinancera pas le Pass Foncier.
- Par ailleurs, concernant l'action n°4, la commune de Montamisé conditionnera son soutien aux opérations de construction de logements sociaux sur la commune à la prise en compte de critères environnementaux (recours à l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, réduction de la dépense énergétique des bâtiments afin de maîtriser les charges locatives).

**Cette proposition d'avis est adoptée à la majorité.**

**Pour : 15**

**Abstentions : 5 (Annie LADENISE, Françoise AUBRY, Nathalie ARNAULT, Joël TOUTARD JALADEAU, Valérie DUMAS)**

**Contre : 1 (Samuel CARRIOT)**

**2. Groupement de commande : produits d'entretien**

Hélène JUNQUA rappelle la démarche entreprise par la commune en matière de produits d'entretien des bâtiments communaux.

Afin de faciliter la gestion administrative et technique et de bénéficier d'économies d'échelle, il est proposé de s'associer à un groupement de commande constitué avec la ville de Poitiers, la Communauté d'Agglomération de Poitiers, le Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers et les communes de Buxerolles, Migné-Auxances, Chasseneuil du Poitou et Béruges par délibérations parallèles.

La Ville de Poitiers est désignée coordonnatrice du groupement afin de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats, de signer et de notifier les marchés.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum passé pour une durée de un an reconductible trois fois un an, sans pouvoir excéder quatre années.

Les prestations sont décomposées en 9 lots :

- Lot n° 1 : Produits d'hygiène et sanitaires
- Lot n° 2 : Droguerie, brosse
- Lot n° 3 : Essuyage papier
- Lot n° 4 : Lessives et dérivés
- Lot n° 5 : Sacs poubelles et poubelles diverses
- Lot n° 6 : Détergents et protection de sols
- Lot n° 7 : Produits verts et micro fibres
- Lot n° 8 : Centrales de dilution universelle
- Lot n° 9 : Distributeurs muraux sanitaires

La commission d'appel d'offres est composée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement, **élu** parmi ses membres ayant voix délibérative. (Titulaire : Hélène JUNQUA, Suppléant : Mikaël AUGRY)

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) de donner votre accord sur le principe de constitution et d'adhésion au groupement de commande
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ;
- 3) d'autoriser le Maire coordonnateur du groupement de commandes, à lancer la procédure d'appel d'offres ;
- 4) d'autoriser le Maire coordonnateur du groupement de commandes, à relancer, le cas échéant, la consultation par voie de marché négocié dans l'éventualité où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, en application de l'article 35 – I – 1° du Code des Marchés Publics ;
- 5) d'autoriser Monsieur le Maire coordonnateur du groupement de commandes ou son représentant à signer et notifier le marché découlant de la procédure d'appel d'offres, ainsi que tout document à intervenir relatif à ces prestations.

### **Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

#### **3. Personnel : modification du temps de travail d'agents à temps non complet**

Régis BRUNET indique qu'afin de faire face à la croissance des effectifs en garderie périscolaire et en cantine, il conviendrait d'augmenter le temps de travail de trois agents de la collectivité.

Corine SAUVAGE complète en rappelant que les temps de garderie périscolaire et de pause méridienne ont également augmenté depuis la rentrée 2008 avec la modification des horaires de cours.

Ces augmentations prendraient effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Poste	Avant le 1/09/2009	Après le 1/09/2009
-------	--------------------	--------------------

Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	26,91/35 <sup>ème</sup>	28,11/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	28,13/35 <sup>ème</sup>	28,68/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	17,72/35 <sup>ème</sup>	19,92/35 <sup>ème</sup>

Les augmentations de temps de travail supérieures à 10% seront soumises pour avis au CTP.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

#### **4. Voirie : modification de la délibération n°112/2007**

Lors du Conseil municipal du 6 novembre 2007, a été adoptée la dénomination des rues du lotissement "Le Haut des Foussettes" (Poitou Terrains). Une inversion s'est glissée dans la délibération. Il fallait lire rue des Verdiers et allée des Grives au lieu de rue des Grives et allée des Verdiers.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

#### **5. Voirie : dénomination d'un chemin**

Hélène JUNQUA expose que, dans le cadre de la réalisation du lotissement des consorts Rat situé entre la rue de la Germonière et la rue du Prunier, il convient de dénommer le chemin reliant ces deux rues et qui servira de sortie pour 5 lots. Elle propose de le dénommer, **chemin des écoliers**.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

#### **6. Logements communaux : remise partielle de caution**

Jeanne THOMAS expose que suite au départ des locataires du logement, sis 6, place des Tamisiers, le 31 août dernier, l'état des lieux de sortie a révélé diverses dégradations du logement (moquettes hors d'usage dans 2 chambres, tâches de graisse dans la cuisine, porte endommagée dans le salon, tâches au sol dans la salle de bains.

En conséquence, la commission action sociale a proposé de retenir la somme de 600 € sur la caution de 900 € versée par les locataires afin d'assurer la remise en état du logement.

Joël TOUTARD JALADEAU demande si l'on remplace la moquette.

Jeanne THOMAS répond qu'elle sera remplacée par un sol pvc ou linoleum.

Valérie MARMIN demande que l'intégralité de la caution soit retenue.

Jeanne THOMAS répond que la caution correspondait à 2 mois de loyer, ce qui n'est plus autorisé aujourd'hui (un mois de loyer).

Hélène JUNQUA indique qu'elle est également d'avis de retenir l'intégralité de la caution mais qu'elle s'abstiendra car la commission a déjà prévenue l'ancienne locataire de cette somme retenue.

**Le Conseil municipal adopte la proposition d'une retenue de 600 € sur le montant de la caution à la majorité**

**Pour : 15**

**Abstentions : 5 (Hélène JUNQUA, Francis JOULIN, Florence DUDOIGNON, Valérie DUMAS, Françoise AUBRY)**

**Contre : 1 (Valérie MARMIN)**

Thierry GAUTHIER quitte la salle

#### **7. Logements communaux : modification de loyer**

Suite au départ des locataires du logement sis 12, place San Sebastiano, Jeanne THOMAS proposé de diminuer le montant du loyer de ce logement au vu de sa

superficie, de sa situation (1<sup>er</sup> étage, absence de garage) et des loyers pratiqués dans les autres logements communaux. Le nouveau loyer mensuel proposé est de **410 €** (au lieu de 485,78 €).

Pour information, de nouveaux locataires intégreront ce logement à compter du 15 octobre.

### **Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

Thierry GAUTHIER rejoint l'assemblée

#### **8. Voirie : aménagements de sécurité**

Dans le cadre du marché à bons de commande, la société DL Infra est chargée de préparer la mise en œuvre des aménagements de sécurité suivants :

- Ensoulesse : 2 plateaux surélevés + arrêt de bus
- Le Prunier : 3 plateaux surélevés
- Le Petit Nieul : 1 plateau surélevé + arrêt de bus
- Rue de la vallée de Lion : 1 plateau surélevé

Hélène JUNQUA présente les plans de ces aménagements. La société DL infra n'ayant pas pris en compte une des demande de la commune, un des chiffrage financier présenté est donc erroné. Hélène JUNQUA est en attente d'un dernier estimatif sur le cheminement piéton d'Ensoulesse.

Christian MARTINEAU propose de ne pas voter cette délibération car il pense préférable de voter l'ensemble.

**Ce point de l'ordre du jour est ajourné dans l'attente de précisions complémentaires.**

#### **9. Voirie : mise en accessibilité de la Mairie**

Hélène JUNQUA indique qu'elle reste en attente de nouveaux plans et d'un estimatif financier de la part de la société DL Infra pour la mise en accessibilité extérieure de la Mairie.

**Ces documents n'étant pas parvenus avant le Conseil, ce point est ajourné.**

#### **10. Ecoles : demande de subvention USEP**

L'école élémentaire sollicite une subvention de 480 € pour l'Association Sportive Les Ecureuils de Montamisé afin de pouvoir participer aux différentes rencontres organisées par l'USEP.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité**

#### **11. Désignation d'un conseiller délégué supplémentaire**

Christian MARTINEAU rappelle les différents projets de la commune en matière de bâtiments communaux et l'investissement nécessaire des élus pour suivre ces projets. C'est pourquoi, il est proposé de procéder à la désignation d'un 4<sup>ème</sup> conseiller délégué aux bâtiments communaux.

Mikaël AUGRY est candidat à cette délégation.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à la majorité**

**Pour : 20**

**Abstentions : 1 (Mikaël AUGRY)**

**La séance est levée à 21h40**